

*Louhossoa*



Luhuso

20140098

Conseil du 22 novembre 2014

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail [commune-de-louhossoa@wanadoo.fr](mailto:commune-de-louhossoa@wanadoo.fr)

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 9 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

**Etaient présents :**

ALZURI Isabelle, DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, JAUREGUIBERRY Jean Louis, MONGABURE Bernadette, OSPITAL Marie Dominique ROUX Laurent, SAINT PIERRE Marie Claire, SAPPARRART Bertrand, LARRONDE Irène : Conseillers.

**Excusés :** OLHAGARAY Michel, Ximun LARRALDE

**Secrétaire :** ALZURI Isabelle

**Electrification rurale - Programme « FACE AB (Extension souterraine) 2014 » /  
Approbation de projet et du financement de la part communale - Affaire n°14EX112**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Extension BT ALZURI Dominique.**

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SDEL.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « DACE AB (Extension souterraine) 2014 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposent comme suit :

o Montant des travaux T.T.C.	6 154,46 €
o Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	615,44 €
o Frais de gestion du SDEPA	<u>256,44 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>7 026,34 €</b>
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposent comme suit :

o Participation du F.A.C.E.	4 513,27 €
o T.V.A. préfinancée par SDEPA	1 128,32 €

○ Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres	1 128,31 €
○ Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	<u>256,44 €</u>
TOTAL	7 026,34 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Pour copie conforme

Louhossoa, le 24 novembre 2014  
Le Maire, Jean Pierre HARRIET

